

## RESOLUTIONS ADOPTEES

### **AMEN TRESOR SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du CMF n°05-2005 du 16 février 2005  
**Siège Social** : 150, Avenue de la Liberté- 1002 Tunis

### **Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 août 2021**

#### **PREMIÈRE RÉOLUTION**

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration et du rapport général du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2020 ainsi que les explications données en cours de séance, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve sans aucune réserve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve également les choix et méthodes comptables adoptés pour l'établissement desdits états financiers.

**Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

#### **DEUXIÈME RÉOLUTION**

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions prévues par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les opérations réalisées qui y sont énumérées.

**Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

#### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

**Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

#### **QUATRIEME RÉOLUTION**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution de l'intégralité des sommes distribuables de 2 431 803 dinars, conformément aux dispositions du Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.

En conséquence, la somme à distribuer par action s'élève à **5,309 dinars**. La mise en paiement des dividendes se fera à partir du **14 septembre 2021**.

**Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

#### **CINQUIEME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Adel GRAR arrive à échéance lors de la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de Monsieur Adel GRAR en tant qu'administrateur pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2023.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer AMEN BANK en tant qu'administrateur pour une durée de trois ans. Son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2023.

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le mandat d'administrateur d'AMEN INVEST (deux postes) arrive à échéance lors de la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat d'AMEN INVEST en tant qu'Administrateur (deux postes) et de lui accorder un troisième poste d'administrateur et ce, pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2023.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Monsieur Karim BLANCO en tant qu'administrateur pour une durée de trois ans. Son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2023.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ratifier la cooptation de Monsieur Karim MAAREF en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Chokri LAADHARI qui a présenté sa démission de son poste d'administrateur et ce, pour la période restant à courir de son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2021.

En conséquence, la composition du Conseil d'Administration sera comme suit :

<b>Administrateurs</b>	<b>Echéance du mandat qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice :</b>
-AMEN INVEST représentée par M. Karim MAAREF	2023
-AMEN INVEST représentée par M. Tarek Ajroud	2023
-Monsieur Adel GRAR	2023
-AMEN BANK représentée par M. Aymen BEN HALIMA	2023
-AMEN BANK représentée par M. Sami HARIGA	2021
-Monsieur Taoufik CHERIF	2022
-Monsieur Karim MAAREF	2021
-Monsieur Karim BLANCO	2023
-AMEN INVEST représentée par Mme Wissem MHIRI	2023

**Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

#### **SIXIEME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant brut des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2021 à six cent dinars par administrateur et par séance.

**Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions de responsabilités occupées par le Président Directeur Général et Messieurs les Administrateurs dans d'autres sociétés en tant que Gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général ou Membre de Directoire ou de Conseil de Surveillance et ce, en application des dispositions des articles 192 et 209 nouveaux du Code des Sociétés Commerciales.

**Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

### **HUITIEME RESOLUTION**

Tous pouvoirs sont donnés au Président Directeur Général ou à toute personne que ce dernier désignera pour effectuer toutes les formalités requises par la loi.

**Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**